



NOUVEAUTÉ : LANCEMENT DU FONDS INTERNE COLLECTIF DYNAPIERRE

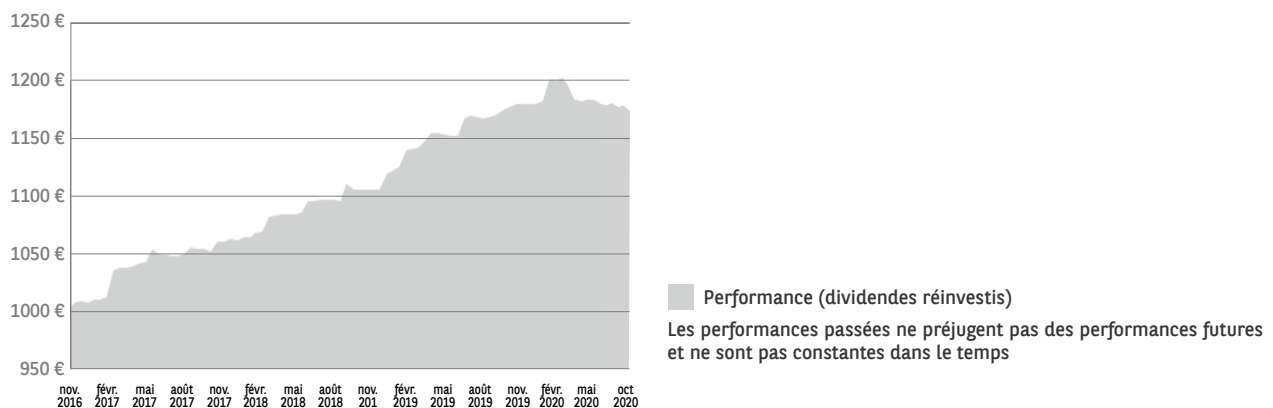
Cher Partenaire,

Cardif Lux Vie a le plaisir de vous annoncer la commercialisation du nouveau **Fonds Interne Collectif Dynapierre** dans le cadre de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Ce support vous permet de réaliser un placement immobilier d'une nouvelle façon et constitue une alternative à un investissement « en direct ».

Le FIC Dynapierre est investi à 100% dans la SPPICAV SwissLife Dynapierre, **fonds de placement majoritairement investi dans l'immobilier locatif**. L'objectif de cette SPPICAV est de détenir 60 % minimum de biens immobiliers et le solde en valeurs mobilières, dont 10 % en liquidités. La stratégie sur la poche immobilière consiste à sélectionner des immeubles à usage d'habitation ou professionnel (bureaux, commerces, hôtels, logistique, mais également des résidences de services et des établissements de santé) ou résidentiels, situés en France et dans les pays européens (membres de l'OCDE). Le fonds pourra compléter son exposition immobilière par des investissements dans des Actifs Immobiliers Cotés (de 0 à 15% de la poche immobilière (soit de 0 à 9% de l'actif de la SPPICAV). Les gérants privilégieront des emplacements recherchés dans des marchés actifs avec une taille moyenne par rapport à leur marché de façon à faciliter des arbitrages à terme.

Evolution de la performance dividendes réinvestis depuis la création (15/11/2016)

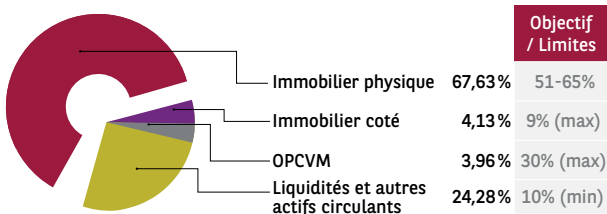


La stratégie de SwissLife Dynapierre vise une régularité des performances et une perspective de plus-value à long terme, en constituant un patrimoine diversifié. Au 31/12/2019, la SPPICAV se concentre sur l'immobilier tertiaire avec 74 % de bureaux, ainsi que des hôtels et commerces. Le résidentiel ne représente que 4 % du portefeuille. Principalement présent en région parisienne (28 % à Paris et 19 % en Île-de-France), SwissLife Dynapierre s'est ouvert aux pays européens : Espagne (18 %), Allemagne (11 %), Belgique (9 %) et Italie (6 %).

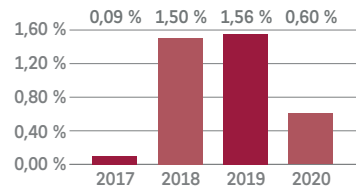
Ce FIC est proposé dans un premier temps aux résidents français et luxembourgeois investissant un minimum de 250.000 EUR dans leur contrat et disposant d'une fortune en valeurs mobilières de minimum 1.250.000 EUR. Sa commercialisation sera étendue au fur et à mesure à l'ensemble des marchés couverts par Cardif Lux Vie.

Pour toute question en lien avec la présente communication, nous vous invitons à prendre contact avec vos interlocuteurs habituels.

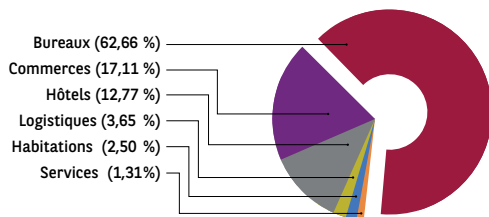
Répartition du portefeuille (en % de l'Actif Brut Total)



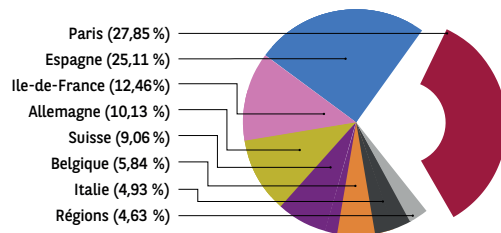
Historique des dividendes versés (en % rapporté à la VL au 31/12 de l'année précédente)



Répartition du portefeuille immobilier physique par segment de marché (base valeur d'expertise)



Répartition du portefeuille immobilier physique par zone géographique (base valeur d'expertise)



> Données au 30/10/2020

Ce document a été rédigé en fonction des dispositions législatives, réglementaires et de la jurisprudence en projet ou connues à la date de sa rédaction. En conséquence, ce document ne saurait en aucun cas être compris ni comme un quelconque conseil juridique, financier ou fiscal donné au lecteur ; ni comme une sollicitation à vendre ou acheter un produit financier ou un produit d'assurance. L'objet du document ayant comme finalité de transmettre de l'information, il ne saurait, de ce fait, engager la responsabilité de son auteur. L'information transmise n'a en aucun cas vocation de se substituer aux connaissances et compétences du lecteur et il est vivement recommandé de solliciter les conseils d'un professionnel indépendant et qualifié.